



**FICHE DE DEPOT DU BILAN PEDAGOGIQUE
ET FINANCIER**
(Décret n°2009- 292 du 02 Février 2009)

Réf: **FORM.CI.01**
Version : 01
Date d'application : 08/09/09

(Cocher la case correspondante)

Année

Premier dépôt

Bilan additif Référence et date de la première décision
Montant de la première décision

1. Données Générales

Matricule Fiscal :

Publique : Privée :

Code CNSS/CNRPS :

Entreprise : Nom commercial

Adresse : Code postal

Gouvernorat : Délégation Localité

Tél..... Fax Mail

Appartenez-vous à un groupe d'entreprises : oui non

Régime horaire de travail/semaine : 40 H 48 H Taux TFP 1% 2%

Centre intégré agréé : oui non Référence de l'agrément :

Année d'entrée en activité :

Secteur d'activité : Branche d'activité :

Produits ou services rendus :

PV de la commission consultative de l'entreprise (effectif permanent \geq 40) Oui Non

Montant annuel de la TFP due (Année 2008)

Montant réel de l'avance sur la TFP au titre de l'année 2009 Taux :

Indiquer le mois de l'épuisement de l'avance :

2. Classification socio-professionnelle du personnel de l'entreprise

Effectifs employés	Catégorie socio-professionnelle					
	Permanents		Contractuels		Occasionnels	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Cadres						
Agents						
Total						

Joindre : - Une copie de la déclaration de l'avance sur la TFP visée par le service de contrôle des impôts,

- PV indiquant l'avis de la commission consultative de l'entreprise

- Copies des déclarations et des récépissés mensuels de la TFP due,

- Pièces justificatives des activités réalisées et des dépenses acquittées

N.B : - Ce bilan doit être déposé au plus tard un mois après l'épuisement de la déduction de l'avance sur la TFP auprès des unités régionales du CNFCPP

- Le bilan additif doit être déposé au plus tard le 31/01/2010, aucun bilan ne sera accepté après cette date.

Date :

Cachet et signature du premier responsable de l'entreprise